

La Charité de Senlis [suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0184

SourceBoite_035_B-5-chem | Hôpitaux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Bonnafous Sérieux, Hélène](#)
- [Moreau, Jacob-Nicolas](#)
- [Piétri, François](#)

Références bibliographiques

- [Moreau, Les devoirs du prince réduits à un seul principe, ou Discours sur la justice, Versailles, Impr. du Roi, 1775](#)
- [Piétri, La Réforme de l'État au XVIIIe siècle, Paris, les éditions de France, 1935](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb309768915>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Moreau, Jacob-Nicolas (1717-12-20 -- 1717-12-20)

TITRE Les Devoirs du prince, réduits à un seul principe ; ou
Discours sur la justice

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1782

EDITEUR Paris : Impr. de Monsieur , 1782

L'abbé de La Salle enfermé en sept 1738
 a tenté, "complot de la peur" ; le lieutenant
 de police déclare qu'"h. de ce caractère est très
 dangereux parmi des escoliers" ; l'Evêque "cet
 esprit séditieux, cet orgueil ne manque ni de talents
 ni de certains capacités tout cela guidé par l'esprit
 le + dangereux qui fut jamais, le + propre à nuire"
 Arrest 1739

Le chevalier de Paysac gentilhomme limousin ;
 "il a 20 ou 21 ans, et n'est ni + formé qu'à
 un peu de 14 ou 15 ans. Il est échappé de la maison
 paternelle, et s'est venu à Paris sans argent, et
 fait rencontre d'h. qui ont pris d'affection pour lui, dans
 un hôtel environ 30 pistoles et 1 pistole de son argent et
 hôtel garni. Cet h. eût sorti, Paysac a profité de son
 absence pour crocheter l'armoire, et lui a pris de l'argent
 et quelques bijoux, qui ont été vendus. Le porteur volé
 ... l'a fait arrêter et conduit en prison. Le 5^e de
 lieutenant criminel insinua tout que le motif de ce petit
 malheur ne soit point mis à la justice". conduit
 à Paris le 4 mai 1746. (Lettre de m. de Marseille
 lieutenant de police au ministre Mauvieux T II, p 275)

Le "libertin" - 5/ La Broyère 1 des devoirs
 du souverain est de "punir sévèrement les crimes sans
 pitié" -

Motif "sa vie errante et déréglée trouble le
 repos de la soc et porte le déshonneur dans le sein
 des familles"

la leterbe: "ce qui on appelle le boueux est un au
rang des uchiu, que l'ordre public ne permet pas
de tolérer... Et semble que l'honneur de famille
veige qui on peut disprair de la soc et lui qui par
de mouers ules et affectis lui rongir des prouts."

Moreau: Discours sur la justice 1771: "I punira
vent croira et son uin et pache indigne et prie à la
de honorer. Et le sou trait a la flitrisure, elle a
hâte de se venir, et son propre jug^{er} ce lui des m^{is}tra
narr, et cette d'libiration familiale est l'avis que
la justice se doit d'examiner avec prout."

Chancelier Maupeou 1774 "Le Roi qui ne sauroit
être si vère que la loi peut frapper en père ceux
que on donne à la justice. La clémence est la vertu
propre du Prince et est dénaturer leur got que
d'y vouloir être soumette aux formes judiciaires, l'exec
uion de la puissance publique. L'interdit de la d'urande
qui il veige et pouvoir qui corrige des certains cas
à que la loi puni et s'élève, et qui mette à la
place du schafaut et de la flitrisure, la perte de
la prout et de la confiance, la privation moment
brié de la liberté, en faisant au citoyen avec
bon droit, l'espoir de rendre des in d'urande
perdu."

3 derniers mots cités dans Pretré

(En Réponse de l'Édit, p 257, 263, 268)

Charte Maupeou (âgé de 18 ans) arrêté en Juin
1729; placé de père "Irréplique qui au jeu,
à la faim d'antre, à la d'ouché, et m'empie h'blot les
cruels de suppliant."